

6/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE FLINES LEZ RACHES

L'an Deux Mille vingt-quatre le 8 avril à 14 heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Flines Les Râches s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la vice-présidence d'Annie MONNIER, Vice-Présidente, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 mars 2024.

Présents : Annie Monnier, Annie Butruille, Christelle Lambert, Pierrette Loquet, Noëllie Rapisarda, Daniel Deregnacourt, Françoise Pasbecq, Brigitte Deregnacourt, Josiane Delattre.

Absente : Véronique Pollet

Excusées : MM. Annie Goupil, Charafa Ben Lebsir (donne pouvoir à A. Monnier), Laurence Dufour.

Objet : Subvention Secours Populaire 2024

Annie Monnier, Vice-Présidente du CCAS rappelle aux membres de la commission la convention avec le Secours Populaire et la commune qui prévoit la distribution de repas aux plus démunis et le versement d'une subvention annuelle.

Madame la Vice-Présidente propose de renouveler la subvention accordée chaque année au Secours Populaire pour un montant de 300.00 €.

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse, après en avoir délibéré à l'unanimité soit 10 voix, il est décidé d'attribuer une subvention de 300,00 € pour 2024, la somme ayant été prévue au budget primitif.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Fait et délibéré les jours, mois et ans
susdits
Pour copie conforme

La Vice-Présidente du CCAS

Signé

Annie MONNIER

Envoyé et reçu en Sous-Préfecture le : 22 avril 2024

Publié sur le site internet le : 15 mai 2024